

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/03/2026 - B2026/002341 - 2020 B 00370 - 883 159 964 - AB BOULANGERIE LARMOR

AB BOULANGERIE LARMOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 260 000 euros
Siège social : 13 place Notre Dame
56260 LARMOR PLAGE
883 159 964 RCS LORIENT
-----o0o-----

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 OCTOBRE 2025**

Copie certifiée conforme à l'original

La gérance,

Monsieur Benoît GUYOMAR

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'B' followed by a horizontal stroke. The signature on the right is a more complex, cursive signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the end.

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2025

Désignation de l'entreprise : SARL AB BOULANGERIE LARMOR				Néant		*					
Adresse de l'entreprise : 13 PL DE NOTRE DAME 56260 LARMOR PLAGE											
Numéro SIRET* : 88315996400013											
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12							
				Ex. N-1 clos le :							
				31/10/2024							
Exercice N, clos le : 31/10/2025											
ACTIF				Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations	- Fonds commercial*	010	310 000	012		310 000		310 000		
M	Incorporelles	- Autres*	014	48 950	016	48 950					
M	Immobilisations corporelles*		028	216 349	030	177 026	39 323			60 567	
O	Immobilisations financières* (1)		040		042						
Total I (5)			044	575 299	048	225 976	349 323			370 567	
C	Stocks	- Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	6 362	052		6 362			8 734	
I		- Marchandises*	060	635	062		635			935	
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066						
C	Créances	- Clients et comptes rattachés*	068	4 278	070		4 278			2 204	
U	(2)	- Autres* (3)	072	2 921	074		2 921			4 568	
L	Valeurs mobilières de placement		080		082						
A	Disponibilités		084	299 049	086		299 049			322 526	
N	Charges constatées d'avance*		092	4 888	094		4 888			4 840	
Total II			096	318 133	098		318 133			343 807	
Total général (I + II)			110	893 432	112	225 976	667 456			714 374	

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	260 000		260 000	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126	8 606		5 406	
R Réserves réglementées*	130				
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	116 327		81 539	
P Report à nouveau	134				
R Résultat de l'exercice	136	67 730		63 989	
E Subventions d'investissement	137				
S Provisions réglementées	140				
Total I	142	452 663		410 933	
Provisions pour risques et charges Total II	154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	154 101		227 414	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	12 744		19 886	
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169 158)	172	45 264		53 797	
E Comptes courants d'associés	173	2 683		2 344	
S Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	214 793		303 440	
Total général (I + II + III)	180	667 456		714 374	
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 975
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	8 666
O ou créées au cours de l'exercice*					
I (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
débiteurs			immo cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/10/2025

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				
des titres de participation				
des autres titres immobilisés et des titres de placement				
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	358 950			358 950
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	192 986			192 986
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	15 518	8 666	821	23 363
Immobilisations financières.....				
Total.....	567 454	8 666	821	575 299

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	48 950			48 950
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 455	29 029		162 484
Autres immobilisations corporelles...	14 483	796	736	14 543
Total.....	196 888	29 825	736	225 976

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		
Frais d'augmentation de capital.....		

Frais de développement :

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à : 310 000

Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
- dont frais de développement						
- dont fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	8 734	6 362	8 734	6 362
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	935	635	935	635
Total.....	9 670	6 997	9 670	6 997

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	12 087	12 087	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charge				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	154 101	149 126	4 975	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	12 744	12 744		
Dettes fiscales et sociales.....	45 264	45 264		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	2 683	2 683		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	214 793	209 818	4 975	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	696
Dettes fiscales et sociales.....	10 468
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Frais de développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts..... 6 630

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier..... 2 641

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

9

Dont apprentis

3

Dont handicapés

Engagements de retraite et avantages similaires

Autres informations significatives

Non recensé

AB BOULANGERIE LARMOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 260 000 euros
Siège social : 13 place Notre Dame
56260 LARMOR PLAGE
883 159 964 RCS LORIENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 67 729,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	67 729,74 euros
A la réserve légale	3 386,00 euros

Solde	64 343,74 euros
A titre de dividendes aux associés	26 000,00 euros
Soit 1 euro par part	

Le solde	38 343,74 euros
<i>En totalité au compte « autres réserves »</i>	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 26 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du mois de mars 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

GB

ALG

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

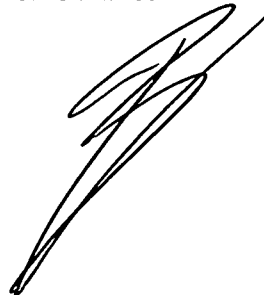
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Montant des dividendes distribués éligibles à l'abattement	Montant des dividendes non distribués éligibles à l'abattement
Exercice clos le 30 septembre 2024	26 000 €	26 000 €	-
Exercice clos le 30 septembre 2023	26 000 €	26 000 €	-
Exercice clos le 30 septembre 2022	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

GB  ALG 